



Municipalité de Messines

La Fleur de la Gatineau!

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est la présente donnée par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 953 du code municipal du Québec, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal le mardi 21 décembre 2021, 19h00, dans la salle Réjean-Lafrenière, du Centre multiculturel de Messines, sises au 70, rue principale, Messines (Québec) J0X 2J0. Au cours de laquelle le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022-2023-2024 sera déposé pour adoption par le conseil municipal.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le programme triennal.

Donné à Messines, ce 13^e jour du mois de décembre 2021

Jim Smith
Directeur général